

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
Établissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION
ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS
n° 26-F-857

26-DD-0628	VILLENEUVE D'ASCQ - 25 place de Verdun - Délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune
------------	---

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.